
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
SESSION 2025-2026

17 MARS 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION¹

RELATIVE AU RENFORCEMENT DU PLURALISME DES MÉDIAS, DE L'ACCÈS À
L'INFORMATION ET DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS À TRAVERS UN SOUTIEN PLUS
EFFICACE AUX MÉDIAS DE PROXIMITÉ

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES SPORTS, DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, DES MÉDIAS ET DE LA
TUTELLE SUR WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT

PAR M. MAXIME DAYE ET M. STÉPHANE HAZÉE

¹ Voir doc. 208 (2025-2026) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de M. Devin, co-auteur de la proposition de résolution.....	3
2	Discussion	6
3	Vote et confiance.....	10

Mesdames et Messieurs,

Votre commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement a examiné, au cours de sa réunion du 17 mars 2026, la proposition de résolution relative au renforcement du pluralisme des médias, de l'accès à l'information et de l'éducation aux médias à travers un soutien plus efficace aux médias de proximité, déposée par M. Devin, Mme Roberty, Mme Özen, Mme Hanus, M. Lefebvre, Mme Laanan, Mme Tillieux et Mme Lambelin (doc. 208 (2025-2026) n° 1).²

I Exposé introductif de M. Devin, co-auteur de la proposition de résolution

Pour **M. Devin**, tous les collègues autour de la table reconnaissent et sont bien conscients de l'importance des médias de proximité. Ceux-ci permettent la prise en compte et la reconnaissance de la réalité des territoires, mais aussi le rayonnement de leurs acteurs. Ils montrent le dynamisme culturel et économique des régions et des bassins de vie, sur lesquels l'orateur insiste. En outre, les médias de proximité soutiennent l'activité territoriale, valorisent leur richesse, renforcent le sentiment d'appartenance et favorisent la fierté locale des habitantes et des habitants.

M. Devin déclare encore que les médias de proximité contribuent également à la vitalité démocratique. D'une part, ils donnent la parole à celles et ceux que l'on n'entend ni ne voit généralement sur les médias nationaux, permettant la pluralité et la diversité des représentations et des parcours. D'autre part, alors que la société est de plus en plus polarisée et que les fake news se diffusent à une vitesse croissante,

² Ont participé aux travaux de la commission :

- M. Bastin (Président)
- M. Daye, M. Dewez, M. Janssen (en remplacement de M. Maillen), M. Maroy, M. Massaki Mbaki
- M. Devin (en remplacement de M. Witsel), Mme Roberty, Mme Özen
- M. de Wasseige, Mme Gysen
- M. Hazée (en remplacement de Mme De Re)

Ont assisté aux travaux de la commission :

- Mme Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias
- M. Ulens, collaborateur de Mme la ministre Galant
- M. Degrez, conseiller de Mme la ministre Galant
- M. Gengou, conseiller de Mme la ministre Galant
- Mme Mallia, secrétaire politique du groupe Les Engagés
- M. Kerckhofs, secrétaire politique du groupe PTB
- M. Joiris, collaborateur du groupe MR
- Mme Quinet, collaboratrice du groupe MR
- Mme Marsin, collaboratrice du groupe PS
- M. Crevits, collaborateur du groupe Les Engagés
- M. Guissard, conseiller politique du groupe Les Engagés

ils constituent aussi un outil d'éducation aux médias, par le décryptage de l'information et le développement de l'esprit critique.

L'orateur affirme ainsi que les médias de proximité sont un pilier du pluralisme et de l'accessibilité de l'information et garantissent une information gratuite, de qualité, fiable, libre, accessible et ancrée dans la vie des gens, notamment via un journalisme de terrain au plus proche des préoccupations concrètes des citoyennes et des citoyens.

Néanmoins, il reconnaît, comme ses collègues du MR, que tout ne va pas bien et que l'inaction n'est pas une option ; tout en précisant que le débat ne porte pas sur la nécessité d'une réforme, mais sur ses objectifs et la méthode. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner les communications des médias de proximité, de l'Association des journalistes professionnels, ainsi que les avis du CSA et du Conseil d'État. En effet, le collège d'avis du CSA pointe, à l'unanimité, plusieurs difficultés majeures : un risque d'affaiblissement du pluralisme informationnel, un critère territorial inadéquat et une diminution de la prévisibilité financière. Quant au Conseil d'État, il a relevé l'absence de notification préalable à la Commission européenne et les atteintes potentielles aux principes constitutionnels d'égalité, de légalité et de non-discrimination.

M. Devin estime qu'il faut tirer les conclusions de ces avis et mesurer les conséquences néfastes de la réforme si elle n'est pas revue.

Il résume ensuite les principaux problèmes : la fusion contrainte de douze à huit médias, qu'il juge déconnectée des réalités de terrain ; le risque que certaines communes se retrouvent hors couverture ; un découpage territorial par province qui ne correspond pas aux bassins de vie ; et des économies budgétaires jugées insignifiantes à l'échelle globale mais potentiellement catastrophiques pour le secteur. Il ajoute que les réductions envisagées, notamment en matière d'APE, pourraient également être catastrophiques pour les travailleurs et le public.

Dès lors, il appelle à prendre de la hauteur face à une crise sans précédent des médias – dont la ministre n'est pas responsable - marquée par la concentration, les pertes d'emplois, la réduction du pluralisme, la concurrence des géants numériques, l'évolution des usages, l'intelligence artificielle et la contraction des marchés publicitaires.

M. Devin affirme que son groupe est favorable à une réforme, mais articulée sur quatre objectifs : renforcer le pluralisme, garantir une information locale de qualité, maintenir l'emploi et améliorer l'efficacité économique sans nuire aux autres objectifs, et il insiste sur la nécessité d'une concertation réelle avec les acteurs de terrain.

L'orateur invite également ses collègues à ne pas minimiser l'impact des réductions budgétaires de 10% envisagées. En effet, lorsque des opérateurs sont fragiles, la moindre réduction peut les faire vaciller.

Il évoque également la question de la concertation de la réforme, en soulignant que de nombreux acteurs continuent à s'opposer au projet, mettant en doute la possibilité de maintenir plusieurs rédactions avec une seule subvention après fusion.

Enfin, il illustre son propos avec l'exemple d'Antenne Centre Télévision, qu'il connaît particulièrement et dont la situation a été redressée, mais qui pourrait être contrainte de fusionner avec un média en difficulté, ne partageant pas le même bassin de vie, ce qui pose un réel problème de cohérence.

Il conclut qu'il faut reconnaître les problèmes de la réforme et propose de repartir d'une page blanche, en recréant la confiance et en construisant un projet partagé.

Il présente ensuite les axes de son texte tels qu'ils apparaissent dans le dispositif de la proposition de résolution et par lequel son groupe demande au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

1. D'en revenir à la déclaration de politique communautaire 2019-2024 et de reprendre les travaux en s'appuyant sur ces principes.
2. De commencer par réaliser une cartographie objective du secteur, qui n'existe pas aujourd'hui.
3. De travailler prioritairement à la définition claire des missions des médias de proximité avec l'objectif de garantir le pluralisme des médias, l'indépendance des rédactions et l'ancrage local de l'information dans un contexte de concentration inédit pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.
4. D'identifier sur cette base, en concertation avec le réseau des médias de proximité, toutes les pistes susceptibles de développer des partenariats renforcés entre les médias de proximité et entre ceux-ci et la RTBF, afin d'obtenir des gains d'efficacité dans l'exercice des missions de chacun.
5. De créer un cadre légal concerté et de proposer un accompagnement pour favoriser des fusions volontaires entre médias, à condition qu'elles fassent sens d'un point de vue éditorial et qu'elles garantissent le maintien d'un ancrage suffisant dans les bassins de vie.
6. De restaurer les enveloppes budgétaires et moyens alloués au secteur par la Fédération Wallonie-Bruxelles, en garantissant également leur indexation selon les dispositions légales actuellement en vigueur.

7. Enfin, d'entamer des discussions avec le gouvernement wallon pour éviter tout impact négatif pour les médias de proximité dans la réforme des APE.

2 Discussion

Mme Vidal remercie ses collègues du PS d'avoir déposé cette proposition qui relaie les préoccupations du secteur. Pour le PTB, les médias de proximité sont avant toute chose des services publics proches des gens, qui mettent en lumière toute une vie locale : le sport, le folklore, la culture, les associations, les mouvements de jeunesse, les petits commerçants, comme rappelé par son collègue. Les médias de proximité jouent aussi un rôle démocratique essentiel, en permettant aux gens un accès gratuit à l'information et au débat, au plus proche de leurs préoccupations. On l'a vu, par exemple, pendant les dernières élections communales.

Pour la commissaire, c'est toute cette richesse qui est mise en danger par le projet de réforme des médias de proximité du gouvernement, avec la réduction du nombre de médias de douze à huit et la diminution de leurs moyens de douze à dix millions. Sans parler de la réforme des APE, qui risque d'avoir un impact énorme pour le secteur et qui fait que beaucoup de travailleurs -extrêmement mobilisés ces derniers mois- craignent pour leur avenir.

Mme Vidal déclare que ce projet de réforme n'est pas seulement critiqué par l'opposition au sein du Parlement mais surtout par les premiers concernés : les médias de proximité, ainsi que par toutes les instances qui ont rendu un avis sur le projet : le Conseil supérieur de l'audiovisuel, le Conseil d'État, l'association des journalistes professionnels, les syndicats. Par ailleurs, un grand nombre de conseillers communaux, dont des élus MR et Engagés, ont aussi voté, au niveau local, des motions qui s'opposent au projet de réforme et demandent de protéger les médias de proximité.

Pour toutes ces raisons, son groupe soutiendra la proposition de résolution selon laquelle faut préserver les moyens des médias de proximité et remettre cette réforme sur le métier, en commençant par évaluer objectivement la situation du secteur, puis en étudiant les différentes pistes pour l'améliorer.

Pour M. Hazée, la proposition de résolution résume bien les enjeux de la problématique et les raisons qui le conduisent à s'opposer fermement à la logique portée par le gouvernement, en dépit de sa déclaration de politique communautaire. Il s'agit en réalité d'une réforme qui s'apparente à un coup de force avec, derrière, une volonté dogmatique : celle d'imposer des fusions. Selon lui, elle mettra très clairement à mal la diversité et la couverture des territoires, mais aussi, à ses yeux, le pluralisme des médias, le dynamisme culturel et associatif.

La résolution évoque aussi une notion fondamentale : celle de bassin de vie. Derrière cela, il y a des craintes majeures pour le service rendu à la population et pour l'emploi. Cela vaut pour l'ensemble du secteur, mais aussi lorsqu'on le décline territorialement. Le député prend l'exemple de Matélé en se demandant que penser d'une réforme qui touche un média à la pointe de la modernisation numérique, situé dans des territoires éloignés des centres de décision et des médias nationaux.

Il pointe un autre élément mis en avant par son collègue : les avis extrêmement critiques rendus notamment par le CSA et le Conseil d'État, auxquels il ajoute ceux de l'Association des journalistes professionnels ou encore de l'Inspection des finances, qui avait également donné l'alerte dans ce dossier.

Il rappelle que la DPC fixait une feuille de route qui, depuis lors, a été contournée.

M. Hazée insiste encore sur le caractère constructif de la proposition de résolution : elle souligne l'intérêt de porter une réforme, mais aussi de reprendre le travail avec une évaluation, une concertation et des balises claires. Ainsi, elle offre au gouvernement, face à des avis extrêmement critiques, une porte de sortie pour concevoir une réforme plus solide et plus porteuse pour l'avenir.

Il conclut en mettant la majorité en garde contre une victoire à la Pyrrhus : une victoire apparente, mais qui laisserait le secteur dans l'incertitude, le chaos, et exposée à des recours juridiques.

A son tour, **Mme Gysen** rappelle l'importance et le rôle clé des médias de proximité dans notre paysage médiatique. Ils donnent la parole aux territoires, nourrissent le pluralisme et maintiennent un lien concret entre les citoyens et l'actualité qui les concerne directement. Sur le fond, la proposition de résolution du groupe socialiste rappelle plusieurs constats qu'elle partage : oui, les médias de proximité sont un pilier démocratique ; oui, ils font face à des défis économiques et technologiques majeurs ; et oui, leur ancrage local est une richesse à préserver.

Mais précisément, au vu de ces constats, la commissaire estime qu'une réforme est nécessaire. Ainsi, depuis le lancement de ce chantier, plusieurs avis institutionnels ont été rendus, de nombreux acteurs ont exprimé leurs préoccupations, et ces éléments ont nourri les discussions. Une troisième lecture est attendue et constituera un moment important pour affiner certains aspects. Dans ce contexte, appeler à reprendre complètement les travaux ne lui paraît pas être la bonne voie. En effet, la réforme suit son processus législatif, et il est plus utile d'en poursuivre l'amélioration. Le cap est clair : structurer le paysage autour de structures capables de renforcer leur solidité tout en maintenant les identités locales.

Mme Gysen rappelle encore que cette réforme ne vise pas à supprimer les médias de proximité, mais à leur donner davantage de moyens pour faire face aux

défis de demain. Ils conserveront leur liberté d'organisation, leurs marques, leurs rédactions décentralisées et leur ancrage local. L'objectif est donc de renforcer leur capacité à coopérer, à mutualiser certaines fonctions et à s'adapter à un environnement de plus en plus exigeant.

Pour l'oratrice, cela ne signifie pas que tout est parfait : des ajustements restent nécessaires. Ce sera le travail de la troisième lecture. Pour ces raisons, son groupe ne soutiendra pas la proposition de résolution, non pas parce qu'il en minimise les enjeux, mais parce qu'il estime que le travail doit se poursuivre dans le cadre déjà engagé.

M. Maroy constate que, depuis le jour où la ministre a fait part de son intention de faire ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait eu le courage de faire, son collègue M. Devin est vent debout contre la réforme, prêt à tout pour tenter de faire obstacle à ce que la majorité, issue des urnes, considère comme une impérieuse nécessité : une véritable réforme des médias de proximité. Ainsi, la proposition de résolution, dont l'intitulé lui semble pompeux, constitue l'exemple même de ce que le groupe PS prétend combattre : le conservatisme. Pour le commissaire, remettre les compteurs à zéro, en revenir à la situation actuelle, restaurer les enveloppes budgétaires, serait un scénario cauchemardesque.

M. Maroy invite plutôt ses collègues à voir ce qui les rassemble : aucun de ses collègues ne conteste l'importance des médias de proximité pour notre démocratie, pour le pluralisme de l'information et pour le lien avec les citoyens. En effet, si l'on convient que ces médias sont précieux et utiles, les divergences apparaissent sur le diagnostic et, surtout, sur les solutions. Or, depuis plus d'un an, la ministre a engagé un travail de fond. Elle s'est rendue dans chacun des douze médias de proximité -ce que ses prédécesseurs n'avaient pas fait-, elle a mis en place des groupes de travail, organisé des réunions et une large concertation. Pour M. Maroy, cette dernière ne consiste pas à suivre automatiquement tous les avis mais à écouter, confronter les points de vue et construire une solution.

Or, précisément, le projet a évolué : note d'orientation, avant-projet de décret adopté en première puis en deuxième lecture, analyse et avis du CSA et du Conseil d'État en vue de finaliser le texte, jalonnent déjà le parcours de cette réforme.

Pour l'orateur, il faut avoir le courage de regarder la réalité : le modèle actuel n'est plus soutenable. En 2024, cinq médias sur douze étaient en déficit et ce secteur dépend très largement de fonds publics : près de 74 % des revenus proviennent de subsides, et plus d'un tiers des salaires est financé par des aides à l'emploi. Dans un contexte budgétaire que l'on sait difficile, est-il possible de continuer indéfiniment à financer douze structures fragiles ? M. Maroy ne le pense pas.

Il indique que l'objectif de la réforme, qui est, au contraire, d'assurer leur pérennité, repose sur plusieurs piliers : réduction du nombre de structures via des fusions, maintien des identités locales, rédaction décentralisée, soutien financier aux fusions, couverture complète du territoire et simplification administrative. Contrairement à ce qui est parfois affirmé, il n'y aura pas de désert informationnel : il est prévu que chaque média devra couvrir son territoire. Par ailleurs, sur le plan budgétaire, la dotation passe de 10,5 à 10 millions d'euros. Pour M. Maroy, dans le contexte actuel, cela représente un effort mesuré. Par ailleurs, la réforme vise aussi à améliorer la gouvernance, notamment en limitant la taille des conseils d'administration. Quant aux critiques du CSA et du Conseil d'État, elles sont prises en compte pour améliorer le texte, et le processus suit son cours.

M. Maroy conclut que le choix est clair : une réforme pour sauver le secteur ou un statu quo qui le condamne ; et il invite à regarder ce qui se passe ailleurs, notamment en France où certaines télévisions locales couvrent des bassins de plusieurs millions d'habitants, et où certaines ont disparu, faute d'adaptation.

Par conséquent, il indique que son groupe votera contre cette proposition de résolution.

M. Devin remercie les intervenants, en retenant notamment l'idée d'une main tendue et d'une démarche constructive. Il considère que le débat ne s'arrête pas ici et met à nouveau la majorité en garde contre une victoire qui ne tiendrait pas compte des réalités du terrain.

Il entend l'appel de Mme Gysen à améliorer le texte, tout en comprenant difficilement certains points, notamment l'idée de donner plus de moyens tout en réduisant le financement, ou encore de parler de liberté dans un cadre contraint. Il retient l'idée de pérenniser les médias de proximité, mais comment y parvenir en réduisant les moyens et en imposant des fusions ?

Il répond à M. Maroy qu'il entend défendre sa région et se battre pour ses concitoyens tout en regrettant une forme de caricature de sa position, plus nuancée que ce que son collègue en dit.

Enfin il sera attentif à la façon dont la ministre répondra à l'avis du Conseil d'État.

M. Devin entend rappeler qu'il ne s'agit pas, pour son groupe, de refuser toute réforme ni de défendre coûte que coûte le statu quo mais d'en appeler simplement à une réforme fondée sur l'évaluation, la concertation et le respect de la déclaration de politique communautaire.

Il invite la majorité à faire attention aux impasses politiques et juridiques.

M. Maroy, qui indique avoir travaillé 25 ans dans les médias, se dit convaincu qu'une réforme est nécessaire. Moins de structures ne signifie pas moins d'information mais une organisation plus efficace. Ensuite, la ministre a consulté largement, et, comme il l'a déjà indiqué, le texte a évolué et continuera sans doute à évoluer, tout en poursuivant le même objectif : assurer l'avenir des médias de proximité.

3 Vote et confiance

La proposition de résolution est rejetée par 7 voix contre 5.

Confiance est accordée au président et aux rapporteurs pour la rédaction du rapport.

Les rapporteurs,

M. M. Daye

M. S. Hazée

Le président,

M. C. Bastin